

PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

Résumé de l'appel à projets à paraître

RÉGION ADMINISTRATIVE : Normandie

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE : Normandie

SERVICE GESTIONNAIRE : Dreetts Normandie - Service FSE

CODE ET INTITULE : NORMAGD1657 NORMAGD1657_Normandie_AAP Priorité 2 - OS-F : Promouvoir l'égalité d'accès et le suivi jusqu'à son terme d'un parcours d'éducation et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous

PROGRAMME : Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

2.f Promouvoir l'égalité d'accès et le suivi jusqu'à son terme d'un parcours d'éducation ou de formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, depuis l'éducation et l'accueil des jeunes enfants jusqu'à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous et l'accessibilité pour les personnes handicapées

CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

L'appel à projets est ouvert aux acteurs intervenants sur la thématique de prévention du décrochage scolaire, d'éducation ou de formation inclusive, depuis l'éducation et l'accueil des jeunes enfants jusqu'à l'éducation et la formation des adultes, par exemple :

- Education nationale (via IFPRA).
- Collectivités territoriales (communes et départements).
- Associations.

Les porteurs de projets constitués en consortium ne sont pas autorisés à candidater.

MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU : 2 100 000 €

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS : 01/08/2025



Financé par
l'Union
européenne

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 28/11/2025

DESCRIPTION ET CONTEXTE :

Pour la période de programmation 2022-2027, le Préfet de région Normandie est chargé de mettre en oeuvre les crédits du Fonds social européen au titre du volet régional du Programme national FSE+ (PN FSE+) «Emploi – Inclusion Jeunesse – Compétences» dont l'autorité de gestion est la Délégation générale à l'emploi et à la Formation professionnelle (DGEFP) du Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles.

La Normandie dispose de 104 076 369 € sur cette période, répartis entre différentes entités gestionnaires :

- L'Etat pour 38 412 488 € ;
- La priorité 1 est dotée d'une capacité d'intervention de 65 663 881 €.

61 663 881 € sont délégués aux organismes intermédiaires suivants :

- Calvados : Conseil départemental
- Eure : Conseil départemental
- Manche : Conseil départemental
- Programmes locaux pour l'Insertion et l'Emploi du Calvados et de la Manche : AGIBN
- Seine-Maritime : Conseil départemental

Les 4 millions d'euros restants disponibles sont fléchés vers le territoire de l'Orne et gérés directement par la DREETS de Normandie.

Sous l'autorité du Préfet de région, la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) met en oeuvre les crédits FSE + de ce volet régional dans le respect des règles et normes administratives fixées par les autorités européennes et nationales et qui visent à apporter une « assurance raisonnable » de bonne et saine gestion des fonds publics.

La déclinaison du Programme National en Normandie s'articule autour de six priorités :

- Priorité 1 : favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables et/ou des exclus (gérée uniquement par les organismes intermédiaires).
- Priorité 2 : favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et renforcer leur employabilité, notamment par la réussite éducative.
- Priorité 3 : améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques.
- Priorité 4 : promouvoir un marché du travail créateur d'emploi, accessible à tous et un environnement de travail inclusif et sain.
- Priorité 5 : aide alimentaire et matérielle aux plus démunis.
- Priorité 6 : favoriser l'innovation sociale et l'essaimage des dispositifs innovants.

Les cibles prioritaires de ce Programme sont les jeunes confrontés à des difficultés d'insertion, les publics les plus éloignés de l'emploi ou en situation d'exclusion, les personnes handicapées, les seniors, les enfants concernés par une situation d'exclusion.

Ces priorités s'imbriquent dans le champ des politiques publiques de l'emploi.



THÈME : Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes, promouvoir l'égalité d'accès d'un parcours d'éducation, faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous

